

L'ÉDITO

La rentrée approche, et avec elle, de nouvelles étapes pour les projets que Deux Fleuves Rhône Habitat déploie.

Le mois de juillet a été marqué par l'inauguration de la résidence La Goyette à Millery. Ce programme de 11 logements sociaux s'inscrit dans une opération plus large de revitalisation du centre-bourg. Une nouvelle illustration de **notre engagement pour un habitat de qualité, durable qui respecte la spécificité des territoires.**

Cet été, l'Office souhaite également mettre en lumière un dispositif très concret : la bourse d'échange de logements sociaux, ouverte à tous les locataires du département du Rhône et de la Métropole de Lyon. Il est possible d'échanger votre logement avec un autre locataire, via une plateforme simple, gratuite et encadrée.

Aussi, la rentrée est le bon moment pour adopter une solution simple et pratique : le prélèvement automatique, qui vous permet de choisir votre date de règlement du loyer... et ainsi éviter tout oubli !

Enfin, dès le 1^{er} septembre, l'Office lancera une grande enquête de satisfaction triennale auprès de ses locataires. **Si vous êtes contacté-e, merci de prendre quelques minutes pour répondre : vos retours nous permettent de mieux vous connaître et d'agir au plus près de vos attentes.**

Bonne lecture à toutes et à tous, et bonne rentrée dans vos résidences !

Guillaume RIO
Directeur général
de Deux Fleuves Rhône Habitat



EN BREF...

📍 Inauguration de la résidence La Goyette à Millery : 11 nouveaux logements sociaux au cœur du village

Le mercredi 9 juillet 2025, Deux Fleuves Rhône Habitat a inauguré la résidence La Goyette à Millery, un programme de 11 logements sociaux situé dans le centre ancien du village, à proximité des commerces et des services.

Cette opération s'inscrit dans le projet global de requalification de l'anneau historique de Millery, mené par le Groupe Deux Fleuves avec la commune et les partenaires locaux. Il contribue à revitaliser le cœur de bourg tout en proposant des logements de qualité, accessibles et bien intégrés dans leur environnement.

Avec ce programme, Deux Fleuves Rhône Habitat poursuit son engagement en faveur d'un habitat durable, de proximité et adapté aux besoins des territoires.

D'autres logements sont actuellement en cours de construction dans le cadre de ce projet structurant, notamment en Bail Réel Solidaire (BRS) et en Logement Locatif Intermédiaire (LLI).



Une difficulté temporaire ? Parlons-en ensemble :

Le suivi des impayés est désormais assuré par le service Prévention des Impayés de Deux Fleuves Rhône Habitat, et non plus par les agences.

Cette évolution permet de centraliser les échanges et de mieux accompagner les locataires concernés, en lien avec les équipes de proximité.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter directement la personne référente de votre secteur :



EN ACTIONS

Vous souhaitez changer de logement ?

Votre logement ne correspond plus à votre situation familiale ? Échangez-le ! C'est simple, gratuit, et encadré par votre bailleur !

Grâce à la bourse d'échange de logements sociaux du département du Rhône et de la Métropole de Lyon, vous pouvez désormais proposer votre logement à l'échange, consulter les annonces d'autres locataires puis emménager dans un logement plus adapté à votre situation.

Étape 1 : Je propose mon logement

Je crée un compte sur la plateforme www.echangermonlogement69.fr ou via le QR code ci-dessous, j'ajoute une description et des photos de mon logement, puis je renseigne mes critères de recherche. Mon annonce est ensuite validée sous 15 jours par mon bailleur.

Étape 2 : Je cherche un logement

Je consulte les annonces en ligne correspondant à mes critères, et je prends contact avec les locataires qui m'intéressent.

Étape 3 : Je visite et je me mets d'accord

Si l'intérêt est réciproque, des visites sont organisées par les bailleurs, puis, si tout est conforme à nos attentes, nous constituons ensemble un dossier d'échange.

Étape 4 : Les dossiers passent en commission

Chaque bailleur étudie les dossiers. S'ils répondent aux conditions réglementaires, ils sont présentés en commission d'attribution.

Étape 5 : Je déménage

Après validation, nous planifions nos déménagements pour le même jour, et nous signons chacun un nouveau contrat de location.



Déjà plus de 1 000 annonces déposées et 42 échanges validés depuis le lancement !



Inscription, fonctionnement et informations pratiques ici :
www.echangermonlogement69.fr



Simplifiez-vous la vie avec le prélèvement automatique !

Et si vous n'aviez plus à penser à la date de paiement de votre loyer ?

Avec le prélèvement automatique, le montant de votre loyer est réglé chaque mois sans démarche de votre part. C'est simple, fiable et sans risque d'oubli.

Vous choisissez vous-même la date de prélèvement parmi 4 options possibles : le 1, le 5, le 8 ou le 13 de chaque mois.

Et bien sûr, vous pouvez résilier à tout moment, sur simple demande.

Scannez le QR code ci-dessous pour accéder directement au mandat SEPA.

